

## FLASH INFOS

24 mai 2011

### **PFR des attachés, attachés principaux et chefs de mission : un certain retard...**

Comme il fallait s'y attendre, la mise en place de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) prévue « durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2011 » a pris du retard.

L'exercice de cotation des postes s'avère plus long (ou difficile ?) que prévu et la commission d'harmonisation (structure légère composée de 2 agents du CGEFI, d'un ancien responsable RH et d'un « rapporteur » issu du Secrétariat général) doit encore valider les cotations proposées.

A ce retard s'ajoute l'adaptation du logiciel de paye afin que le basculement du régime indemnitaire actuel vers la PFR se passe sans difficultés. En d'autres termes, les aspects purement techniques expliquent également le retard pris.

***C'est pourquoi l'administration estime que la PFR sera « probablement » mise en œuvre en octobre 2011, voire au ... 1<sup>er</sup> janvier 2012.***

Concrètement, le « basculement » ne sera pas rétroactif et la PFR prendra la forme de deux lignes nouvelles sur le bulletin de paye, l'une correspondant à la part « sociée » (ou performances), l'autre à la part « fonctions ». Le total de ces deux lignes devra correspondre au total du régime indemnitaire de l'agent au moment du basculement, hors bonus annuel, IMT et éventuelle NBI. Pour les attachés informaticiens, un « coefficient additionnel » viendrait s'ajouter au coefficient correspondant aux fonctions. Un groupe de travail devait être programmé sur la PFR appliquée aux informaticiens : nous attendons toujours l'organisation de cette réunion.

S'agissant de la procédure suivie à l'égard des attachés, chaque direction ou service devra notifier individuellement la cotation. L'administration ne prévoit pas la possibilité d'un recours devant la CAP compétente pour contester le niveau de cotation mais simplement la possibilité d'argumenter auprès de la commission d'harmonisation et/ou de sa DRH. Mais à ce jour, la procédure n'est pas complètement arrêtée.